



Absences de preuves d'annulation de visite médicale d'embauche

Par **olive14**, le **29/12/2013** à **14:58**

bonjour,voila j'ai demandé mon dossier medicale complet a la medecine du travail qui me l'ont transmis ,le probleme est que mon employeur a annulé la visite medicale d'embauche et donc par consequent j'en ais jamais passer ,je suis au prudhomme avec mon employeur mais vu que le medecin du travail de l'epoque a été muté on m'a dit effectivement l'employeur a annulé la visite medicale ,mais aucune preuve ecrite a par le fait que ni eux ni moi n'avons de papier d'adaptitude au travail resultant de cette visite medicale d'embauche. MA QUESTION est comment faire valoir mon droit devant la conciliation?